

La gazette de Montcléra

Bulletin municipal

Juin 2021

Calendrier

**Élections départementales
et régionales**

Les 20 et 27 juin

Bannières

Exposition dans la cour
de l'Église à Goujounac,
du 19 juin au 28 juin et

vernissage

le 19 juin à 18h

&

Du 1^{er} juillet au 1^{er}
novembre sur les murs des
bâtiments communaux
des 5 villages (Montcléra,
Pomarède, Frayssinet-le-
Gélat, Saint-Caprais et
Goujounac)

Fête votive

Le 4 juillet

(vide greniers et granges,
marché des producteurs
et animation musicale)

Marchés des producteurs

Les 4 et 18 août

Le festival des AQVM

Ajourné en raison de
l'incertitude des conditions
sanitaires

Concours de pétanque

En septembre, date à venir



Informations municipales

Démographie 2021

Décès

27/02 : Elisée LEYMOND

08/03 : Gilles FILLION, dit Gilou, à Cazals,
inhumé à Montcléra le 12 mars.

08/06 : Odette PICHOUTOU, Pech Quizel.

En espérant enregistrer des naissances avant
la fin de l'année !

Mariages

24/04 : Nicole SANDOZ et Michael LOOMIS

Le 08 mai

La cérémonie a eu lieu en comité res-
treint en raison des conditions sanitaires.



**Élections départementales et régionales les
20 et 27 juin**

Deux bureaux de vote distincts seront
installés.

PROCURATIONS

Depuis le 6 avril 2021, la télé-procédure
« Maprocuration » est en service.

Les électeurs peuvent saisir une de-
mande de procuration en ligne sur le
portail citoyen www.maprocuration.gouv.fr
en s'identifiant avec France
Connect.

Les électeurs peuvent aussi remplir le
Cerfa 14952*02 téléchargeable sur le ser-
vice public.fr

Dans tous les cas, il faut se rendre au
commissariat ou gendarmerie pour faire
valider son identité.

Fleurissement

Le concours des maisons fleuries est re-
nouvelé au niveau communal.

Inscrivez-vous, à la mairie, avant le 14 jui-
let. Le jury passera la 2^{ème} quinzaine de
juillet

Merci aux bénévoles pour les plantations,
l'arrosage et l'entretien des jardinières.

**LE SECRÉTARIAT
SERA FERMÉ
POUR CONGÉS
DU 15 JUILLET AU
21 JUILLET ET DU
9 AOÛT AU 22 AOÛT.**

Urbanisme

Avec l'accord de toutes les municipalités, la communauté de communes Cazals-Salviac va élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui permettra de renforcer le projet de territoire de l'intercommunalité.

La dématérialisation se poursuit. A compter du 1^{er} janvier 2022, les communes devront être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique. Une réflexion est amorcée au niveau de la communauté de communes Cazals-Salviac pour un groupement d'achat de logiciels.

CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement)

La commune adhère au CAUE, organisme public indépendant de conseil à la disposition des collectivités et des particuliers pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Interventions gratuites.

Coordonnées :

Tél : 05.65.30.14.35

Adresse mail : caue.46@wanadoo.fr

Sécheresse 2020 et les conséquences sur les bâtiments

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu, par arrêté ministériel du 18 mai 2021, pour la commune de MONTCLERA.

Les personnes sinistrées peuvent se rapprocher de leur compagnie d'assurance.

École

Les bénévoles de la bibliothèque interviennent une fois par mois pour le prêt de livres et la lecture d'un conte ou d'une histoire.

Poubelle et encombrants

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des encombrants à côté des containers, sous peine d'amende. La déchetterie, à la zone artisanale, est gratuite et ouverte à tous.

Pensez au tri pour diminuer les coûts de traitement !

> Vaccination COVID à la maison de santé de SALVIAC

Tél : 07.85.16.37.76

> Le site internet de la commune est en cours de finition et sera bientôt en ligne (montclera46)

Une recette fraîche de printemps

Jeunes fèves en robe de chambre.

Pour 1 kg de fèves « non traitées » avec les cosses.

Ingrédients : 1 kg de jeunes fèves, 2 oignons, 2 gousses ail, quelques branches aneth, 1 yaourt à la grecque, 2 cuillères à soupe de farine, sel, poivre, 1/2 citron, 1/2 verre huile olive et 1/2 huile colza ou tournesol.

Couper les extrémités des fèves les peler avec 1 économe puis les couper en 4. Les disposer dans un récipient en alternant avec les oignons coupés fin. Singer avec la farine, sel et poivre, couvrir avec 1/2 verre huile olive et 1/2 autre huile. Laisser cuire à découvert sur feu doux 45 mn environ. Pendant ce temps, préparer la sauce avec le yaourt à la grecque, aneth équeutée le jus de citron et l'ail pilé. Déguster froid. On peut remplacer l'aneth par de l'estragon ou une autre herbe fraîche.

Bon appétit.

Finances de la commune

Compte administratif 2020

	DÉPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE 2019 (Fonctionnement)		36 758,20
REPORTS DE L'EXERCICE 2019 (Investissement)	56 104,72	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	166 130,77	208 479,97
SECTION D'INVESTISSEMENT	83 101,85	140 506,78
RESTES A RÉALISER AU 31/12/2020	36 275,84	
TOTAL	341 613,18	385 745,45
RÉSULTAT GLOBAL		44 132,27

Budget 2021

	DÉPENSES	RECETTES
RÉSULTAT DE 2020 (Fonctionnement)		44 132,27
SECTION DE FONCTIONNEMENT	262 046,00	217 913,73
SECTION D'INVESTISSEMENT	637 342,16	672 317,79
RESTES A RÉALISER EN 2020	36 275,84	6 971,00
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 300,21
TOTAL	935 664,00	935 664,00

Subventions aux associations

(votées mais ne seront versées que si tous les justificatifs sont fournis et les objectifs atteints)

ADPM (Association de Défense des Propriétaires de Marty)	300,00 €
APE COTE COUR (Association des Parents d'Elèves du RPI)	150,00 €
CERCLE D'AUTOMNE	50,00 €
CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT	160,00 €
COMITÉ DES FÊTES DE MONTCLERA	1 000,00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE MONTCLERA	700,00 €
ENTENTE FOOTBALL CAZALS/MONTCLERA	300,00 €
FNACA	80,00 €
L'ART ET LA BANNIÈRE (exposition dans le bourg)	250,00 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MONTCLÉRA	450,00 €

Vote des taux des taxes directes locales

Le conseil municipal n'a pas voté d'augmentation de taux cette année. La conséquence de la loi de finances pour 2020 fait que les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

De ce fait, le taux communal de référence de la taxe foncière sur le bâti 2021 est de 26.81 %, soit 3.35 % (taux communal 2020) + 23.46 % (taux départemental 2020)

Sur votre feuille d'avis de taxes foncières, au lieu d'avoir les 2 colonnes « commune » et « département », vous aurez une seule colonne « commune » avec les 2 taux fusionnés.

	Taux 2020	Taux 2021	Produit 2019
Taxe foncière bâti (TFB)	3,35 %	26,81 % Dont taux départemental 23,46 %	72 280,00
Taxe foncière non bâti (TFNB)	34,45 %	34,45 %	6 442,00
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	10,72 %	10,72 %	708,00
TOTAL			79 430,00

Location de la salle des fêtes, tarification

	Associations de la commune	Résidents et associations hors commune	Non résidents
Salle	0 €	50,00 €	100,00 €
Cuisine	0 €	20,00 €	20,00 €
Électricité, le kwh	0 €	0,10 €	0,10 €
Caution	0 €	250,00 €	250,00 €

Le Bistrot du Lot

à Montcléra



Isabelle et son équipe vous accueillent à partir du 09 juin 2021

Soirées à thème, soirées musicales



Menu sur place à partir de 14,00€



Plats à emporter

☎ 06 66 06 62 34

Cuisine traditionnelle et réunionnaise
familiale et conviviale

Anciennement le restaurant de Montcléra

l'Art & la Bannière

Exposition des 5 villages

du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre



Angeline Repetti



Eric Fiant



Fabrice Galliois



Bruno Le Sourd



Anne Aubert



Marie-Laure Drillet

37 artistes envahissent les murs des villages de

Frayssinet-le-Gélat / Goujounac / Montcléra

Pomarède / Saint-Caprais



Cazals
Salviac